

N° 162

ÉTÉ

2025

# Fougères

ensemble

[www.fougères.fr](http://www.fougères.fr)

 Ville de Fougères - officiel



**Ralentir  
c'est protéger**

**11 Animations**

Votre été Fougerais

**15 Actu mairie**

Votre facture d'eau évolue

**Fougères**

Exposition Place aux Arts

# Un monde à part

Lionel  
Sabatté

Fougères

30/05  
21/09  
2025



**PAA**  
Place aux Arts

**Fougères**



# FORUM *des* ASSOCIATIONS

9h30  
- 17h

samedi  
6 sept.

Espace Aumaillerie  
Restauration sur place

**Fougères**

# SOMMAIRE

## ÉVÈNEMENT ..... 6

- La Coursive, découvrez-la !

## ZOOM ..... 8

- Ralentir, c'est protéger

## ACTU MAIRIE ..... 10

- Les Lucioles, un guichet vraiment unique pour les parents

## VOTRE ÉTÉ FOUGERAIS .. 11

## ACTU MAIRIE ..... 15

- Votre facture d'eau évolue
- Tags en ville : un fléau coûteux pour tous
- En bref

## EN VILLE ..... 18

- Montri : tout le SMICTOM en poche !
- Assistant familial, un métier enrichissant

## SORTIR ..... 20

- Au programme de la rentrée
- Auroch, licorne et gargouilles



Fougères a obtenu le label «Ville d'Art et d'Histoire» il y a quarante ans tout juste en reconnaissance de la richesse exceptionnelle de son patrimoine architectural et urbain. Notre ville a été la première en France à bénéficier de ce label, décerné par le ministère de la Culture. Ce n'est pas seulement une distinction honorifique ; c'est aussi un véritable levier de développement pour notre territoire qui nous engage pour agir au quotidien.

### Notre patrimoine, bâti et naturel, est un atout culturel, économique et touristique majeur.

Avec son château médiéval, ses remparts, ses jardins, son centre historique préservé et ses ruelles typiques, Fougères attire chaque année des centaines de milliers de visiteurs. En France, le tourisme génère plus de 60% de la fréquentation des sites culturels. Ces flux engendrent une activité économique non négligeable : restaurants, commerces, hébergements, guides-conférenciers... autant d'emplois directs et indirects qui bénéficient à l'ensemble du territoire.

Avec l'ouverture de La Coursive, nous espérons que la bonne dynamique de ces dernières années trouvera un nouvel essor. En 2024, nous avons battu notre record de fréquentation avec 136 000 entrées au château. Grâce à ce nouveau centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, notre ambition est d'atteindre, d'ici 3 ou 4 ans, les 200 000 entrées.

Au-delà de l'aspect touristique, la préservation de notre patrimoine contribue directement à l'attractivité résidentielle de notre ville. Les familles qui choisissent de s'installer à Fougères sont séduites par ce cadre de vie exceptionnel, cette identité forte qui fait de notre ville un lieu unique en Haute-Bretagne. Vivre dans une Ville d'Art et d'Histoire, c'est bénéficier au quotidien d'un environnement architectural de qualité, d'une histoire vivante qui se lit dans nos rues, nos places et nos monuments.

« Entretien notre patrimoine, c'est investir pour l'avenir »



# EDITORIAL

**Les investissements nécessaires à la conservation et à la valorisation de ce patrimoine sont certes conséquents.** Restaurer des monuments historiques, rénover des façades anciennes, aménager des parcours de visite, former des guides-conférenciers, tout cela représente des coûts importants pour une collectivité comme la nôtre. Ces dépenses sont en réalité des investissements d'avenir. Nous devons poursuivre cette politique patrimoniale ambitieuse, en partenariat avec l'État, la Région Bretagne, la Direction régionale des Affaires Culturelles et le Département d'Ille-et-Vilaine.

**Quatre axes de développement caractérisent nos actions :**

- **la conservation et la restauration** des monuments et sites remarquables restent notre priorité. Le château, les remparts, nos églises, les maisons anciennes nécessitent un entretien constant et des interventions régulières pour préserver leur intégrité. Des études sont en cours pour évaluer les travaux à réaliser sur le beffroi, le plus ancien de Bretagne, et nos deux églises Saint-Sulpice et Saint-Léonard. Et notre programme d'entretien du château se poursuit.
- **la valorisation et l'animation** de ce patrimoine passent par le développement d'une offre culturelle diversifiée : visites guidées, expositions (Place aux Arts), spectacles dans des lieux patrimoniaux (Fougères Musicales, les jeudis du château), événements thématiques (Revivre Fougères) qui font revivre l'histoire de notre cité.
- **l'éducation et la sensibilisation** des plus jeunes à la richesse de leur patrimoine constituent un enjeu essentiel. Les actions menées avec les établissements scolaires, les centres de loisirs et les associations permettent de transmettre cette passion du patrimoine aux générations futures. À La Coursive, les ateliers pédagogiques seront renforcés.
- **l'intégration harmonieuse** du patrimoine dans le paysage urbain contemporain. Préserver ne signifie pas figer : il s'agit de concilier respect de l'héritage historique et besoins actuels des habitants.

Notre patrimoine exceptionnel nous différencie des autres territoires. C'est un facteur d'attractivité pour les entreprises qui souhaitent s'implanter dans un cadre remarquable, pour les familles en recherche de qualité de vie, pour les étudiants et les jeunes actifs attirés par un environnement culturel riche. Contrairement aux grandes agglomérations où le patrimoine peut parfois s'effacer dans l'urbanisation massive, nos monuments et sites historiques gardent une proximité avec les habitants. Ce sont des éléments vivants du quotidien.

**La dynamique patrimoniale de Fougères s'inscrit dans celle de la Bretagne, région qui a su faire de son patrimoine un atout touristique et économique reconnu. Investir dans notre patrimoine, c'est investir dans l'avenir de Fougères.** C'est construire une attractivité durable, fondée sur des atouts authentiques et irremplaçables. C'est aussi transmettre aux générations futures un héritage préservé et valorisé, témoin de notre histoire commune et fondement de notre identité territoriale.

**Louis Feuvrier, maire de Fougères**

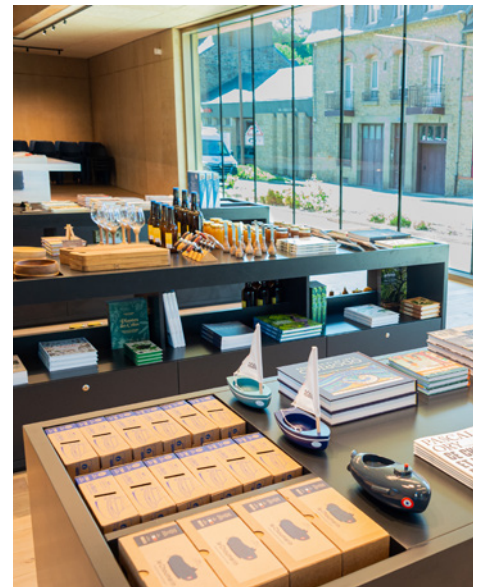


**Journées européennes du Patrimoine  
et du Matrimoine 2025**

Les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025,  
profitez de ce temps fort national pour explorer  
librement les sites emblématiques de la ville  
de Fougères.

Programmation dévoilée en septembre !

# La Coursive, découvrez-la !



## L'info en +

Notre première exposition temporaire prêtée par l'Inrap (l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) : « Migrations », aborde l'histoire des déplacements et des circulations de l'humanité, à l'aune des fouilles archéologiques réalisées sur différents continents. Cette perspective d'une « histoire en mouvement » fait entièrement écho à celle de Fougères. Le territoire fougèrais est, en effet, marqué depuis l'époque médiévale par les échanges et les affluences portés tour à tour par des enjeux commerciaux, sociaux et touristiques.

**Jusqu'au 28 septembre**  
**Au rez-de-chaussée • Accès libre**







**L'HUMANITÉ,  
 UNE LONGUE  
 HISTOIRE  
 DE MIGRATIONS**

OU

**LA COURSIVE**

QUAND

**DU 17 MAI  
 AU 28 SEPTEMBRE 2025**



ARCHÉOLOGIE  
 DES MIGRATIONS

La Coursive est ouverte tous les jours jusqu'en septembre, de 10h à 18h30. D'octobre à avril, l'entrée sera gratuite le 1<sup>er</sup> dimanche du mois pour les Fougerais, sur justificatif de domicile. Tarif plein 4€, tarif réduit 3€, gratuit pour les moins de 6 ans. (la billetterie ferme à 18h)



©Atelier\_Photo\_Jean-luc\_Borbalette

La Coursive a été inaugurée le 16 mai 2025, en présence de Pascal Ory, membre de l'Académie Française et de nombreuses personnalités.



## Pascal Ory revient en octobre

Pascal Ory, membre de l'Académie Française, reviendra les 17 et 18 octobre, pour présenter « Haute-Bretagne - L'encyclopédie », éditée aux Presses Universitaires de Rennes avec 30 auteurs dont Léandre Mandard.

L'entreprise est inédite, tant l'identité de cette moitié de la Bretagne, aujourd'hui la plus peuplée, apparaît encore incertaine. Dire qu'elle regroupe les territoires où l'on n'a jamais, même au Moyen-Âge, parlé breton, c'est encore la définir en creux. Trente auteurs ont été réunis pour chercher à définir la Haute-Bretagne par ce qu'elle a de spécifique : une langue romane (le gallo), un certain type d'architecture rurale ou de mobilier, d'habillement ou de danse, de savoirs botaniques ou de littérature orale, sans oublier les sports et les jeux ou la cuisine. Des paysages aux structures sociales, de l'économie à la politique, de la culture immatérielle à la culture matérielle, cet ouvrage sans précédent propose une série de synthèses qui seront sûrement le point de départ de recherches et de réflexions futures.

Conférence samedi 18 octobre à 10 heures à La Coursive (gratuit sur inscription à [dpact@fougeres.fr](mailto:dpact@fougeres.fr)), suivie à 14 heures d'une causerie avec la Granjagoul.

# Ralentir, c'est protéger

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, la limitation de vitesse sur l'ensemble de la commune est fixée à 30 km/h\*, avec des zones spécifiques limitées à 20 km/h (rue des Feuteriers et quartier médiéval). Une décision qui contribue à une plus grande sécurité, à une qualité de vie renforcée en ville. Explications.



## Pourquoi cette décision ?

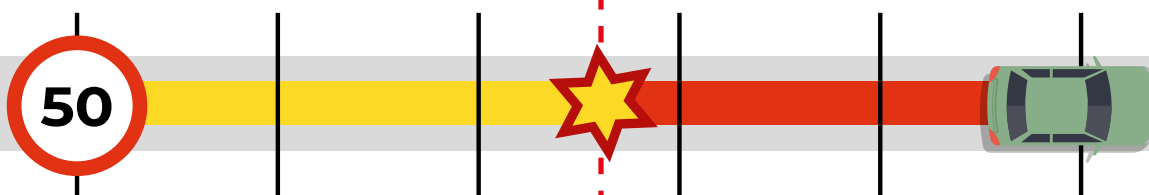
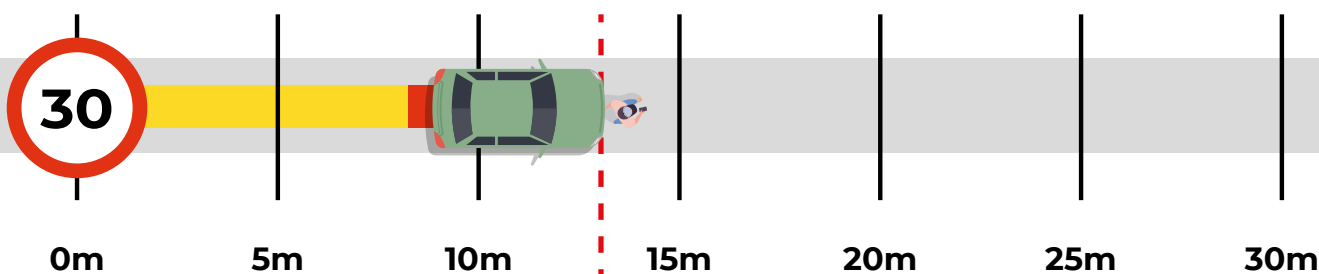
Il s'agit prioritairement de rendre l'espace public plus sûr et plus agréable pour tous : automobilistes, cyclistes, piétons. Cette mesure vise ainsi de multiples objectifs : renforcer la sécurité de tous les usagers, préserver la tranquillité des habitants, partager harmonieusement l'espace public et réduire l'impact environnemental.

Cette décision prise isolément n'est pas suffisante ; elle doit être couplée avec d'autres mesures qui favorisent tous les modes de déplacement, rendent l'espace urbain plus sûr et la circulation plus fluide. C'est le cas à Fougères : elle s'inscrit dans un ensemble d'actions pour améliorer les déplacements : le Schéma directeur vélo (en cours), le Plan d'amélioration des déplacements fougérais (en cours) et la piétonisation des places du château toute l'année.

Le schéma ci-dessous représente la distance nécessaire à un automobiliste pour s'arrêter, dans les mêmes conditions : en jaune, la distance parcourue par le véhicule pendant le temps de réaction du conducteur ; en orange, la distance de freinage du véhicule (sur chaussée sèche)

À 30 km/h, un automobiliste qui voit un piéton s'engager à 13 mètres devant lui aura le temps de s'arrêter. Dans la même configuration, à 50 km/h, il n'aura pas le temps de commencer à freiner : le piéton sera percuté à pleine vitesse. **En cas de choc avec un véhicule à 50 km/h, le risque de décès du piéton est multiplié par 6.**

## À 30km/h, pas d'impact



## À 50km/h, impact

## Les règles à respecter

- Je laisse la priorité à droite. Je lève le pied à l'approche d'un carrefour ;
- Je fais attention aux autres usagers de la route ;  
*Pour rappel : les cyclistes peuvent circuler à contre-sens dans les rues à sens unique.*
- Je réduis ma vitesse même la nuit ;
- En zone 20 (rue des Feuteries, quartier médiéval), le piéton est totalement prioritaire.

*Ces règles seront applicables une fois toute la signalisation déployée.*

## Idées reçues

Contrairement à ce qui est souvent partagé, **le passage d'une vitesse limite de 50 km/h à 30 km/h ne se traduit pas dans les faits par une baisse de 20 km/h sur les vitesses pratiquées.** En effet, la vitesse moyenne en ville atteint rarement le 50 km/h, notamment du fait des franchissements des carrefours. Par contre, il est constaté que certains usagers font des pointes à 50 km/h et au-delà. Les résultats d'évaluation montrent que l'abaissement de la vitesse limite à 30 km/h se traduit par une baisse de la vitesse moyenne et qu'un écrêtement des vitesses de pointe se réalise.

Pour parcourir une distance de 10 kilomètres à 50 km/h, il faut compter 12 minutes. À 30 km/h, il faut compter 20 minutes. Actuellement, la vitesse moyenne de déplacement en ville est de 18,9 km/h. Avec une limitation à 30 km/h, celle-ci passe à 17,3 km/h, ce qui représente dix à quinze secondes de plus par kilomètre parcouru

### Certains avancent que rouler à 30 km/h polluerait plus.

Mais en zone urbaine, en limitant la vitesse maximale, on évite les accélérations importantes et les phases où la consommation de carburant et les émissions de polluants sont les plus élevées. Les automobilistes n'ont plus besoin d'accélérer jusqu'à 50 km/h en redémarrant d'un arrêt. Cela permet également de réduire les embouteillages, permettant aux véhicules de circuler en s'arrêtant moins.

Enfin la diminution de la vitesse de 50 à 30 km/h est selon l'ADEME associée à une diminution du bruit de 3 décibels.

*\* Si la limitation de vitesse à 30 km/h est effective depuis début juin, les aménagements nécessaires à cette transition seront mis en place progressivement. Les changements de signalisation (marquage au sol et panneaux) s'échelonneront dans le temps. Les panneaux d'entrée de ville ont été posés.*



Deux zones sont désormais à 20 km/h : la rue des Feuteries et le quartier du Château

# Les Lucioles, un guichet vraiment unique pour les parents

**Le Relais Petite Enfance (RPE) "Les Lucioles" est un service gratuit municipal pour les parents ou futurs parents à la recherche d'un mode de garde. C'est aussi un lieu ressource pour les professionnels de l'accueil individuel.**

## Vous êtes parents ou futurs parents et vous cherchez un mode de garde ?

Le RPE est là pour vous éviter le stress de la recherche, vous guider et vous faire accompagner. Quel que soit l'âge de votre enfant ou si vous attendez un enfant, le RPE vous accueille\* lors d'un rendez-vous physique (un rendez-vous téléphonique si besoin). Vous bénéficierez alors **d'un accompagnement sur mesure**, adapté à votre situation. À Fougères, on compte six structures d'accueil, associatives, publiques ou privées ainsi qu'une soixantaine d'assistantes maternelles. Autre avantage : le RPE peut aussi vous accompagner pour gérer le lien employeur/professionnel, par exemple pour le contrat de travail.

*\*deux éducatrices de jeunes enfants se relaient.*

## Vous êtes un professionnel de l'accueil individuel ou envisagez de l'être ?

Le Relais Petite Enfance contribue à la professionnalisation des acteurs de la petite enfance et participe à la vie du réseau de ces professionnels. Il vous accompagne au quotidien (soutien, informations liées à la pratique du métier...) et organise des temps d'échange pour les professionnels (conférences, ciné-débat, échanges de pratiques...) et/ou avec les parents. Des ateliers d'éveil thématiques gratuits sont également proposés pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés par leur assistant maternel ou leur garde à domicile. Ce sont des lieux de rencontre, de découverte et de socialisation. Il est aussi possible de réserver les jeux via un catalogue en ligne.



Retrouvez toutes les infos et le programme des ateliers d'éveil ici:



### À noter

La Direction Education Enfance vient de déménager. Elle se trouve désormais situé 2 rue Pommereul, dans le même bâtiment que le service état-civil-formalités. Le RPE s'y trouve aussi.

#### Contact :

relaispetitenfance@fougeres.fr  
ou 02 99 94 88 61

### Des temps de jeu ouverts à tous

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont des lieux "ouverts" qui accueillent sans inscription des enfants de moins de six ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...). Deux temps sont proposés à Fougères dans un cadre convivial :

- "Les petites mains", le lundi de 9h à 11h30 (sauf vacances scolaires) au centre social, boulevard de Groslay
- "À petits pas", le mardi de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), à la halte-garderie de la Châtierre, 1 rue du Gué Maheu

**Accès libre, gratuit et sans inscription.**



Le RPE et le LAEP à la halte-garderie sont des services municipaux cofinancés par la CAF d'Ille-et-Vilaine.

# vo<sup>tre</sup> été Fougerais

Spectacles au château, cinéma en plein air, expositions, visites accompagnées, ateliers pour enfants... Vos vacances et vos soirées seront bien occupées !

## au château



### Les jeudis du Château

**10 juillet : Les Oubliées (B-Side Company)**

Un spectacle de cirque vibrant qui met en lumière des femmes oubliées de l'histoire.

**17 juillet : Queen A Man (Picnic Production)**

L'équipe masculine de majorettes rend hommage à Freddy Mercury avec un spectacle mené par leur capitaine bretonne

**24 juillet : Amélia (Cie Pérégrin)**

Le spectacle retrace la vie d'Amélia Earhart, pilote iconique des années 30, à travers un voyage mêlant acrobaties, danse et performances aériennes.

**31 juillet : Championnat du Monde d'Aquatisme (Compagnie La Bugne)**

Plongez dans le Championnat où toboggan artistique, kayak sur terrain sec et apnée en aquarium sont au programme.

**7 août : L'autre dame de Paname (Five Foot Fingers)**

Une "Fête des fous" vous attend au détour d'un tourbillon d'amours contrariées, de quiproquos absurdes et d'une soirée houxmous qui dérape !

**14 août : Fest-Noz avec Kelt Trio, N'Diaz, Prestomp**

Fêtons ensemble la culture bretonne et l'été le temps d'une soirée dans un cadre exceptionnel.

**Gratuit • 20h30 :** ouverture des portes,  
21h : début du spectacle

### L'info en +

Un service des souffleurs d'images est disponible pour les spectacles. Cette technique consiste à vous décrire le spectacle pendant sa représentation. Vous êtes intéressés ? Contactez : [a.bailleul@fougeres.fr](mailto:a.bailleul@fougeres.fr)

## Projet Serpentine : les 400 coups !

Venez partager la passion des compagnies La Maisnie de l'hermine et La compagnie de la Quintefeuille pour l'univers médiéval : campement, archerie, forge, taille de boulets et tirs d'artillerie avec la serpentine, canon de reconstitution forgé au château l'été dernier.

**Les 30 et 31 août en continu.**

**Inclus avec l'entrée au château.**



### Les visites incarnées

Marie d'Espagne est de retour !  
Maria de la Cerda, dite Marie d'Espagne, seigneuresse de Fougères au 14<sup>e</sup> siècle, (re)vient pour une visite exceptionnelle en son château! Venez rencontrer cette noble dame tout juste revenue du passé.

**Les dimanche 13 juillet  
et mercredi 13 août à 21h30.**

**8 € sur réservation.**

### Les ateliers du matrimoine et patrimoine

En juillet et en août, des ateliers sont proposés pour les curieux et les artistes en herbe.

À 10h30 pour les 4 à 6 ans et à 14h30 pour les 7 à 10 ans.

**Au programme :** les œuvres de Lionel Sabatté, la fabrication du papier, les légendes du château, les trésors de Fougères.

**Sur réservation,  
rendez-vous à La Coursive.**

**5€ l'atelier.**



*toutes*  
**LES INFOS**



en  
VILLE



## Caravane du Sport, du 8 au 11 juillet

Cette session organisée par l'UFOLEP\* permettra aux plus jeunes de tester de nombreuses disciplines : judo, volley, rugby, parkour, gymnastique, tennis, badminton, escrime, athlétisme...

Elle se déroulera :

- **mardi 8 juillet (15h-18h)** dans le quartier des Cotterêts,
- **mercredi 9 juillet (15h-18h)** dans le quartier de l'Ecartelée
- **jeudi 10 juillet à partir de 18h** dans le parc René Gallais avec un tournoi multisport pour les plus de 12 ans, suivi d'un apéritif dinatoire avec les jeunes de la Mission locale
- **vendredi 11 juillet (15h- 18h)** au complexe Maryvonne Caillère et Acropôle, avec sport adapté pour les 0-6 ans (éveil moteur).

\*en partenariat avec les associations sportives, les structures jeunesse et les acteurs sociaux de Fougères.

**Gratuit • inscriptions sur place.**



## Ciné plein air

Profitez d'une belle soirée champêtre et conviviale pour voir ou revoir le succès public de l'année :

"Un p'tit truc en plus". Venez partager un moment convivial en famille, entre amis ou entre voisins, et vos jeux, pourquoi pas ? Boules, palets, mölkky, ballons ... pour le plaisir de jouer et de se divertir ensemble ! Vous pourrez aussi vous initier aux jeux traditionnels bretons grâce à l'Association "les jeux traditionnels de pays" !

**Mercredi 23 juillet à partir de 19h30, Projection à 22h esplanade du Centre Culturel Juliette Drouet.**

- **Gratuit**
- **Restauration et buvette sur place (Association Châtierre Promotion)**
- **Repli en cas d'intempéries**

## Expositions Galerie d'Art Bourgeois

**"NYC 80'", photographies de François Poivret, jusqu'au 21 septembre 2025,**

En écho à la thématique de la Galerie Albert Bourgeois «Partir», l'exposition de François Poivret est une invitation à remonter le temps pour découvrir le New York des années 1980. À travers une sélection de 12 photographies en noir et blanc, François Poivret capture l'essence d'une époque révolue, faite de contrastes, d'énergie brute et de scènes de rues désormais disparues. Photographe depuis 1979, François Poivret est spécialisé dans la photographie en noir et blanc ; il fait émerger des scènes de rues où se dégagent à chaque fois une ambiance et une histoire.

**Esplanade des chaussonnières • Accès libre**

©François Poivret, *Sturdy enough seat*, New York, 1980

### Le MUR de la Galerie,

Le temps des travaux aux Urbanistes, un MUR dédié aux arts urbains orne le square de Juliette, Cet été, venez découvrir la fresque Résilience de Nattosito puis l'art de Refreshink du 16 au 20 septembre 2025.

Conférence vendredi 19 septembre à 18h30 au Théâtre Victor Hugo, sur l'histoire de l'art et le street art par Cyrille Gouyette, historien d'art et chargé de mission au musée du Louvre à Paris.



### Couleur Partage, à la Maison de Savigny,

Du 19 juillet au 21 août, avec un marché de créateurs les 8, 9 et 10 août. Sur cette période, les artistes se succéderont, avec trois expositions distinctes : du 19 au 27 juillet, du 29 juillet au 6 août et du 12 au 21 août.

Du lundi au samedi de 14h à 19h.  
Dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h.

**Accès libre et gratuit.**

### Les Scènes Déménagent

Elles reviennent animer le jardin public pour vous rendre la rentrée plus joyeuse. Soirée musicale le vendredi soir, le samedi de nombreux spectacles (théâtre, art de rue, musique) depuis le déjeuner jusqu'à la nuit et dimanche des spectacles à l'attention des familles. En plus des compagnies professionnelles sélectionnées, plusieurs associations ou artistes fougèrais animeront le festival, notamment Radio Fougères et La Caverne aux jeux.

**Du 22 au 24 août, au jardin public.**

Restauration et buvette sur place.

**Informations sur :**



# Votre facture d'eau évolue

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une réforme des redevances est appliquée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la facturation des abonnés à l'eau potable et/ou à l'assainissement\*.

## Pourquoi cette évolution ?

Cette réforme, initiée dans le cadre de la loi de finances 2024, permet de mieux répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, de renforcer la préservation de la ressource et de consolider le principe pollueur-payeur pour tous les usagers domestiques, industriels ou agricoles.

Les redevances financent la modernisation et le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Elles contribuent à moderniser et construire de nouvelles usines de traitement. Elles participent également aux actions de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Certaines composantes de votre facture ont donc été ajustées pour tenir compte de ces nouvelles dispositions légales. Il s'agit notamment d'accompagner les acteurs du territoire face aux enjeux climatiques.

### Ainsi, la réforme :

- introduit des incitations financières pour encourager les collectivités à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau potable et de leurs systèmes d'assainissement, notamment en réduisant les fuites et en diminuant les polluants rejetés dans les rivières.
- cherche à rééquilibrer les contributions financières entre les différents usagers de l'eau (ménages, industriels, agriculteurs...), à réduire la part supportée par les ménages et à appliquer plus équitablement les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

## Le saviez-vous ?

La Ville de Fougères assure la gestion et l'exploitation des deux services (service de l'eau et service assainissement) pour le compte de Fougères agglomération ; elle a donc pris en compte ces augmentations votées par Fougères agglomération en décembre 2024, dans ses orientations budgétaires 2025. Ces augmentations ont été validées pour équilibrer le financement des services, pour renouveler les canalisations et améliorer la performance de notre système de distribution d'eau potable et d'assainissement.

\* Elle apparaîtra à partir de votre prochaine facture pour les foyers annualisés et sera régularisée en octobre pour les usagers mensualisés.

## Concrètement, qu'est ce qui change ?

- la « surtaxe Syndicat du Couesnon » est désormais incluse dans le prix de l'eau
- les redevances « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux de collecte » sont remplacées par de **nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau** :
- la « redevance sur la consommation eau potable », basée sur les volumes facturés,
- la « redevance performance des réseaux d'eau potable », calculée en fonction de l'état du réseau, du volume d'eau perdu
- la « Redevance performance des systèmes d'assainissement », calculée en fonction du taux d'eaux parasites dans le milieu naturel.

en 2025  
+ **0.296€/m<sup>3</sup>**  
comparé à 2024



Pour un foyer  
consommant 120m<sup>3</sup>

2024 = 483,64€ TTC  
2025 = 512,70€ TTC



+ d'infos :



# Tags en ville : un fléau coûteux pour tous

**Les tags et graffitis sauvages touchent toutes les villes, que ce soit sur des bâtiments publics ou privés. Ce vandalisme urbain représente bien plus qu'une dégradation visuelle : c'est une nuisance majeure pour l'ensemble des citoyens qui pèse sur les finances publiques locales.**

## Une attractivité mise à mal

Dans tous les quartiers, les tags constituent une nuisance visuelle importante ; ils défigurent les immeubles ou structures, publics ou privés, ainsi que le mobilier urbain et contribuent à alimenter un sentiment d'insécurité excessif. Les tags peuvent aussi créer une impression de négligence et d'abandon qui affecte le bien-être des habitants.

Dans une ville comme Fougères, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, la dégradation du patrimoine architectural nuit fortement à l'attractivité globale. Les commerces de proximité peuvent pâtir particulièrement de cette image dégradée. Les nuisances sont donc multiples pour notre cadre de vie et la qualité de vie.

## Que faire si vous en êtes victime ?

1. Vous devez déposer **plainte** auprès de la Police Nationale
2. Une fois la plainte déposée, vous recevrez un **récépissé**. Ce document est essentiel pour la suite des démarches.
3. Vous devez présenter votre récépissé à la **Direction des Services Techniques et de l'Environnement**, 47 avenue Georges Pompidou
4. Nos agents techniques pourront procéder à **l'effacement des tags**.

## Un coût élevé pour la collectivité

Les communes concernées, quelle que soit leur taille, doivent consacrer une part non négligeable de leur budget à la lutte contre ce phénomène. Les coûts incluent le nettoyage proprement dit mais aussi la mobilisation des équipes municipales, l'achat de matériel spécialisé et les produits de décapage.

De son côté, la Ville de Fougères cherche notamment à anticiper ces phénomènes en traitant avec des produits spécifiques, anti-tags, les nouveaux bâtiments. La vidéosurveillance peut aussi aider à identifier les auteurs. A chaque fois qu'une structure municipale est touchée\*, la Ville dépose plainte et/ou saisit le Procureur de la République. Elle demande systématiquement le remboursement de l'ensemble des frais et du préjudice liés au vandalisme et encourage les propriétaires concernés à faire de même.

**En cas de dégradations « légères », les faits sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 3750 € et de peines de travaux d'intérêt général. En cas de dégradations plus lourdes ou de récidive, l'amende peut aller jusqu'à 30 000€ et une peine d'emprisonnement de deux ans peut être prononcée.**

Comme le précise Louis Feuvrier, maire de Fougères : « *La lutte contre ce fléau ne peut être efficace que si elle implique l'ensemble des citoyens, qui jouent un rôle essentiel dans le signalement rapide des dégradations. Une prise de conscience collective s'impose pour préserver nos espaces urbains et nous permettre de consacrer nos ressources à des projets plus constructifs pour l'avenir de Fougères* ».

*\*Les tags ou graffitis sont considérés, au titre de l'article R635-1 du Code Pénal, comme une infraction, voire un délit lorsqu'ils concernent des bâtiments publics.*



En 2024, ces interventions ont représenté 270 heures de travail et de janvier à juin 2025, 120 heures. Du temps pendant lequel les agents ne peuvent pas être mobilisés sur d'autres projets.

## Tranquillité vacances

Avant un départ en week-end ou en congés, pensez à sécuriser votre domicile et à prévenir les forces de l'ordre. Vous pouvez désormais signaler votre départ au commissariat le plus proche ou sur le site/appli [www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr)

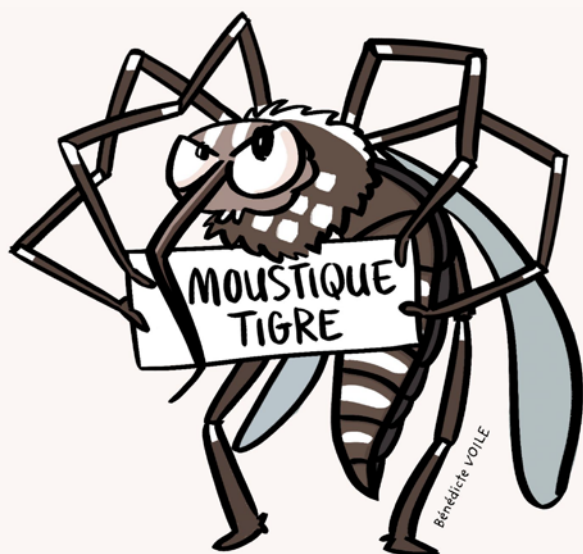
Des patrouilles seront effectuées régulièrement près de votre habitation.

## Police Municipale : nouvelle adresse

Dans le cadre des travaux dans les bâtiments municipaux rue Pommereul pour accueillir à terme la Direction Education Enfance, la Police Municipale a déménagé et se trouve désormais au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, rue porte Saint-Léonard.

**La permanence hebdomadaire pour les objets perdus ou trouvés a donc lieu également à l'Hôtel de ville, les mercredis et jeudis, de 13h30 à 15h.**

**Ceci est un moustique tigre, il mesure 5mm**



- Plus petit qu'une pièce de 1 centime
- Ligne blanche de la tête au thorax
- Rayé noir & blanc



## Cet été, profitez des navettes gratuites !

Bonne nouvelle : les navettes Mobil'Agglo circuleront tout l'été les mercredis et samedis après-midi gratuitement jusqu'à Fougères, au départ de plusieurs communes : La Chapelle-Saint-Aubert, Landéan, Saint-Christophe-de-Valains et Parcé.

Une **navette gratuite vers Chênédet** est également proposée tous les mercredis et samedis après-midi. Départ à 14h30 de la gare routière de Fougères pour une arrivée à 14h45 à Chênédet et retour à 17h45 pour une arrivée à Fougères à 18h.

Pensez à vous présenter à l'arrêt au moins 2 minutes avant l'horaire prévu.

- Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés.
- Pour les groupes de plus de 10 personnes, réservation obligatoire au 02 57 06 03 64 ou par mail à [transport@fougères-agglo.bzh](mailto:transport@fougères-agglo.bzh)

## Moustique tigre

Les infections transmises par les insectes (moustiques tigres, tiques...) font l'objet d'une surveillance particulière depuis 2006. La lutte dite « antivectorielle », supervisée par l'ARS Bretagne, a pour objet de lutter contre les épidémies transmises par les insectes. Elle concerne le moustique-tigre mais également les tiques (vecteurs de la maladie de Lyme) et les punaises (vecteur de la maladie de Chagas). Elle est à distinguer de la lutte de confort (ou démoustication) qui se concentre sur les pullulations de moustiques. Pour se protéger en particulier de la prolifération du moustique-tigre en Bretagne, il est conseillé d'adopter quelques mesures préventives.

+ d'infos :



# Montri : tout le SMICTOM en poche !

**Le SMICTOM vous facilite le tri avec sa nouvelle appli Montri : infos, conseils, cartes et collecte à portée de main. Téléchargez-la sur votre mobile pour mieux gérer vos déchets au quotidien.**

L'application mobile de gestion des déchets Montri facilite votre accès aux informations sur la gestion des déchets. Cette application comprend de multiples fonctionnalités simplifiant les gestes de tri et apportant des astuces de réduction des déchets au foyer. Un guide complet du tri y figure, complété par un système de scan des emballages qui indique où jeter les différents éléments qui composent un emballage. Vous pouvez aussi y retrouver le calendrier de collecte correspondant à votre adresse, les consignes de tri spécifiques au territoire, les horaires d'ouverture des déchèteries ou encore la localisation des points d'apport volontaire.

Elle permet également au SMICTOM de mieux communiquer auprès des usagers et de leur fournir des informations essentielles sur les consignes de tri, la collecte de leurs bacs gris et jaunes et les différentes actualités du syndicat.

## De nombreuses adresses sur la carte

Une carte est également disponible avec l'ensemble des points d'apport volontaire et toutes les adresses des recycleries et associations de l'économie sociale et solidaire du territoire. De nombreux autres contacts sont également disponibles : réparateurs d'électroménagers ou de vélos, couturières, cordonniers, etc. sont répertoriés sur cette carte. Ces adresses proviennent de données publiques de l'ADEME issues du site [www.longuevieuxobjets.ademe.fr](http://www.longuevieuxobjets.ademe.fr).

Téléchargez gratuitement l'application "Montri" via le store de votre téléphone ou le QR code :



## Portes ouvertes en octobre

La 5<sup>e</sup> édition de la Fête de la récup ! aura lieu sur le site du SMICTOM à Javené. L'occasion d'organiser des portes ouvertes de la déchèterie et du centre de valorisation et de transfert exploité par le syndicat de traitement S3T'ec. Vous pourrez aussi rencontrer les acteurs associatifs du territoire qui œuvrent pour la sensibilisation à la réduction des déchets, à leur réemploi et à leur valorisation.

Un village anti-gaspi sera également présent pour découvrir de multiples solutions, limiter le gaspillage alimentaire, la rénovation ou le réemploi d'objets ou de meubles, voire l'upcycling (transformation) de vos vêtements.

**Dimanche 5 octobre de 11 h à 17 h • Accès libre et gratuit.**



# Assistant familial, un métier enrichissant

**Maillon essentiel de la protection de l'enfance, les assistants familiaux accueillent à leur domicile des enfants ou des jeunes majeurs. Le Département d'Ille-et-Vilaine recrute et forme ces "familles d'accueil", qui travaillent au sein d'une équipe éducative.**

## En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

L'assistant familial accueille à son domicile, moyennant rémunération un ou plusieurs enfants ou jeunes majeurs (- 21 ans) temporairement séparés de leurs parents et qui sont, pour des raisons diverses, confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance\*. L'assistant familial constitue avec les personnes résidant à son domicile, une "famille d'accueil". Être famille d'accueil, c'est accompagner au quotidien des mineurs et des jeunes majeurs, les aider à grandir et à se construire pendant le temps qu'ils lui sont confiés.

Avec les équipes éducatives et la famille de l'enfant, l'assistant familial participe à une mission de service public ; il est acteur à part entière de la protection de l'enfance du Département. La décision doit donc être prise en famille et il faut aimer travailler en équipe.

*\*L'enfant est confié à la protection de l'enfance, soit sur demande des parents, soit sur décision du juge des enfants ou en qualité de pupille de l'Etat.*

## Qui peut être assistant familial ?

- Adultes, femmes ou hommes, seuls ou en couples, avec ou sans enfant, vivant en maison ou en appartement.
- Avec ou sans diplôme, dans le cadre d'un nouveau projet de vie, d'une réorientation professionnelle... les assistants familiaux ont des profils très variés.

Dans tous les cas, une forte motivation est nécessaire pour accompagner des enfants en difficultés, ainsi qu'une grande disponibilité.

## À noter

La réunion d'information à Fougères aura lieu **mardi 9 septembre à 18 heures**, à l'Agence départementale du pays de Fougères, ZA La grande marche à Javené.

Sur inscription au 02 99 02 45 17

## Comment obtenir un agrément pour devenir assistant familial ?

Devenir assistant familial demande environ six mois. Plusieurs étapes sont nécessaires pour obtenir l'agrément obligatoire délivré par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

- une réunion d'information préalable au cours de laquelle le dossier de demande d'agrément est remis.
- la remise du dossier complet au service agrément qui évalue les candidatures.
- des entretiens avec un travailleur social et un psychologue pour évaluer la connaissance du métier, la motivation, les capacités éducatives et relationnelles.

Une fois l'agrément obtenu, la formation se fait via le Département d'Ille-et-Vilaine.

## Vous êtes intéressés ?

Vous trouverez toutes les informations sur <https://www.ille-et-vilaine.fr/assistant-familial> ou en contactant l'Agence départementale du pays de Saint-Malo au **02 99 02 45 17** ou à l'adresse [missionagrémentpaysdestmalo@ille-et-vilaine.fr](mailto:missionagrémentpaysdestmalo@ille-et-vilaine.fr)



## Le Département recrute



# Au programme de la rentrée

## Angevines 2025

La rentrée rimera cette année encore avec le programme traditionnel des Angevines : fête foraine (du 30 août au 2 septembre), braderie des enfants (samedi 30 août dès 8h), défilé (samedi 30 août à partir de 20h), braderie des commerçants (dimanche 31 août et mardi 2 septembre) et feu d'artifice (lundi 1<sup>er</sup> septembre à 22h) animeront Fougères. Sans oublier le Grand Prix Cycliste mardi 2 septembre, en ville.

### À noter

Les réservations pour les braderies se font uniquement via le Comité des Fêtes, en vous déplaçant à l'Office de Tourisme les samedis jusqu'au 23 août, de 10h à 12h.



©Joel\_Rault

## Forum des Associations

La Ville de Fougères vous donne rendez-vous **samedi 6 septembre** à l'Aumaillerie pour vous informer et choisir vos activités de l'année. Vous n'aurez que l'embaras du choix !

**Entrée gratuite. Restauration sur place.**

## Meeting régional de natation

Le Club de Natation Fougerais organise la 11<sup>e</sup> édition de son meeting du vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2025 à l'Aquatis, avec plus de 300 nageuses et nageurs venus d'une trentaine de clubs de l'Ouest.

**Au programme :** séries le vendredi à partir de 17h30 et samedi et dimanche matin à partir de 8h30; finales le samedi et le dimanche à partir de 16h.

**Entrée gratuite. Buvette et restauration disponible sur place.**

## Festisol 2025 : les droits des femmes et des enfants

Le festival des solidarités se déclinera à Fougères du 18 novembre au 6 décembre 2025 sur le thème : les droits des femmes et des enfants ici et là-bas. Il débutera au cinéma le Club avec une pièce de théâtre et la projection du film «Les filles du Nil», un documentaire sur une troupe de théâtre constituée de jeunes femmes en Egypte puis proposera des conférences, animations, expositions... pour se terminer le **6 décembre à la communauté Emmaüs**, en même temps que la grande vente de jouets annuelle : associations de solidarité internationale, stands de créatrices du territoire, animations et spectacles tout au long de la journée !



## L'info en +

La billetterie du centre culturel Juliette Drouet est ouverte pour la saison 2025-2026. Profitez des vacances pour découvrir le nouveau programme et réserver vos spectacles, soit directement au centre culturel soit en ligne.



Toutes les infos sur 



# Auroch, licorne et gargouilles

**L'exposition estivale Place aux Arts vous invite cette saison à découvrir "Un monde à part". Un monde fait d'étranges créatures, nées dans l'imaginaire de Lionel Sabatté et qui ont trouvé refuge à Fougères.**

Des créatures improbables, faites de ciment, de pigment naturel, de filasse végétale, de fer à béton, de souches, de tiges métalliques et de pièces de monnaies soudées... "Le monde de Lionel Sabatté, comme l'exprime Philippe Piguët, commissaire de l'exposition, rassemble toute une population de figures à la fois attirantes et inquiétantes [...] vecteurs de la révélation d'un monde à part, entre réalité et fiction. L'une dépasse l'autre, et vice-versa, pour nous entraîner vers un ailleurs fantastique".

L'art de Sabatté procède ainsi d'une singulière réflexion sur le vital et l'artefact, en conjuguant heureusement curiosités et merveilles. Ses volatiles, poissons, licorne, auroch, figure humaine et gargouille sont, pour un été, les hôtes de Fougères.

Les œuvres de Lionel Sabatté sont à découvrir autour du château, au jardin public et à La Coursive. À chacun de ces endroits, elles trouvent particulièrement bien leur place, en dialogue avec leur environnement. Ces figures à la fois minérales et organiques se fondent avec harmonie dans le paysage et dialoguent aussi bien avec notre patrimoine médiéval ou religieux qu'avec la végétation.

Certaines pièces ont été sorties des ateliers de l'artiste, comme les poissons échoués au jardin public. En découvrant Fougères, Lionel Sabatté les a "immédiatement visualisés dans ce bassin et pour la première fois, sur l'eau. Dès ma première visite, cette ville m'a beaucoup inspiré. C'est un décor idéal pour un artiste comme moi. Ici, mon œuvre prend une autre dimension".

Rejoignant la vingtaine de sculptures présentes en ville, comme un musée à ciel ouvert, deux des œuvres resteront à Fougères : la tapisserie intitulée Licorne qui habille déjà un mur du rez-de-chaussée de La Coursive et l'imposant Auroch, créé sur place par Lionel Sabatté et son équipe lors d'une résidence artistique de dix jours.



## Lionel Sabatté en quelques mots

Né en 1975 à Toulouse, Lionel Sabatté est tour à tour peintre, sculpteur et dessinateur. Il vit et travaille entre Paris, Pont-Audemer et Los Angeles. Il est représenté par la galerie Ceysson & Bénétière (Paris, Saint-Etienne, Lyon, Luxembourg, New York) et la Galerie 8 + 4 (Paris). Son œuvre figure dans de nombreuses collections institutionnelles et privées. La sphère du vivant ainsi que les transformations de la matière dues au passage du temps se retrouvent au cœur de son travail.

Lionel Sabatté est finaliste pour le Prix Marcel Duchamp 2025. Les œuvres seront exposées au Musée d'Art Moderne de Paris, de septembre 2025 à février 2026. Le nom du ou de la lauréate sera annoncé le 23 octobre 2025.



Jusqu'au  
21 septembre



# Page de l'opposition

## Fougères avec vous

### Sécurité à Fougères : l'inquiétude grandit

En cette période estivale, l'inquiétude monte face à la dégradation du climat sécuritaire à Fougères. Ces dernières semaines, plusieurs faits rappellent que notre ville n'est pas épargnée : vols (y compris dans des lieux publics comme la médiathèque - espace culturel ouvert à tous et censé être paisible), conduites en état d'ivresse répétées, détériorations de véhicules, dernièrement un incendie possiblement criminel... Lors de la récente victoire du PSG, des débordements ont entaché l'image de la ville : jets de projectiles, dégradations du mobilier urbain, prise à partie inadmissible des policiers... Ces faits, pris isolément, peuvent sembler anecdotiques ; ensemble, ils traduisent une réalité préoccupante. Ce n'est pas acceptable.

Pourtant, alors que la vigilance devrait s'intensifier, les effectifs de notre commissariat diminuent. Les départs à la retraite ne sont pas compensés, rendant la situation de plus en plus critique. Comment assurer des patrouilles dissuasives, une présence sur le terrain, une écoute réelle des habitants dans ces conditions ? Il doit être envisagé de renforcer la vidéoprotection, améliorer la coopération locale, et construire un plan de prévention de la délinquance digne de ce nom.

Nous refusons que Fougères devienne une ville où l'on banalise ces faits divers. La sécurité est un droit fondamental qui doit être garanti à tous et partout. Nous demandons que les moyens humains de notre commissariat soient rétablis au plus vite et déposerons un vœu dans ce sens au Conseil Municipal du 26 juin 2025.

Cet été, une présence policière suffisante, visible et efficace, est indispensable.

Malgré tout, nous souhaitons à toutes et tous un été paisible, reposant et chaleureux. Prenez soin de vous et des autres.



Contact :  
[fougeresavecvous@gmail.com](mailto:fougeresavecvous@gmail.com)

**Sylvain BOURGEOIS,**  
**Antoine MADEC,**  
**Isabelle BIARD**



## 20000 Maires pour Fougères

### Pour des mobilités ambitieuses

**La mobilité, ce n'est pas qu'une affaire de déplacement. C'est une question de santé publique, de qualité de vie, de lien social, de ville vivante.**

**La ville passe à 30km/h ?** Bonne idée, nous sommes pour. Mais où est la pédagogie pour expliquer que ce n'est pas pour «embêter», mais pour respirer mieux, sauver des vies et réduire la pollution sonore ? Une campagne de communication s'impose. La mise en place des mobilités douces doit être pensée pour éviter la foire d'empoigne et les nouveaux comportements inappropriés. **La signalétique et la prévention doivent s'adapter aux nouveaux usages, aux trottinettes notamment.**

Des aménagements peu coûteux de lisibilité du partage de la chaussée sont indispensables et faciles à réaliser, pourquoi attendre ?

Côté vélo, les promesses s'essoufflent. Les voies cyclables restent morcelées, les routes partagées trop étroites, les circulations à contre-sens trop dangereuses. La fameuse voie verte devient un champ de tensions entre cyclistes pressés et promeneurs.

**Où sont les axes continus, sécurisés, traversant la ville pour assurer la colonne vertébrale de la ville cyclable ?**

Malheureusement, malgré nos alertes répétées, la réalisation du nouveau PEM sera une occasion manquée. Il ne sera pas utilisé pour repenser les déplacements et l'articulation des mobilités entre elles, mais seulement pour déplacer le noeud de correspondance du réseau de bus. Soyons plus ambitieux : gratuité des transports en commun, nouvelles lignes, nouvelles fréquences, navette avec arrêt à la demande sont possibles et attendues par les habitants.e.s. **Tout cela existe dans d'autres villes, rendons le possible à Fougères !**

Bel été à tous et toutes !



Contact :  
[contact@20000mairesfougeres.fr](mailto:contact@20000mairesfougeres.fr)

**Enki Bédelet,**  
**Elsa Lafaye,**  
**Hélène Mocquard**



## Rassemblement national

### Incivilités routières : la mauvaise réponse de la municipalité

Nous le constatons tous, ces dernières années les incivilités dans les rues de Fougères se multiplient : excès de vitesse, comportements dangereux, rodéos urbains, nuisances sonores. Pourtant, la réponse de la mairie passe encore une fois à côté des préoccupations des Fougérais. Par facilité, mais aussi par idéologie, au lieu de cibler les fauteurs de troubles, la ville de Fougères fait le choix d'imposer à tous les automobilistes une limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la commune.

Cette mesure pénalise les conducteurs respectueux (familles, travailleurs, commerçants, ...) sans apporter de solution aux véritables problèmes. Ceux qui ne respectaient déjà pas les règles ne seront pas freinés par un nouveau panneau, tandis que les honnêtes citoyens voient leur quotidien compliqué.

Face à cette politique injuste et punitive, le Rassemblement National défend une approche fondée sur le bon sens. Il est urgent d'allier une fermeté absolue contre les délinquants de la route avec une défense du droit à la mobilité des Fougérais. Nous disons stop aux dérives idéologiques qui stigmatisent les automobilistes ! Stop au sentiment d'impunité pour ceux qui mettent en danger la vie d'autrui par leurs comportements irresponsables !

Il est temps de protéger les Fougérais, pas de les punir.

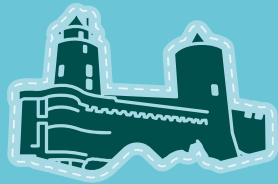


**Virginie d'Orsanne**  
**et Marianne Looten**



# 2025 AGENDA CULTUREL

*Été*



CHÂTEAU  
DE FOUJÈRES  
LA  
COUR  
SIVÈRE

VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

**Fougères**



**RALENTIR,  
C'EST PROTÉGER**

**30**

**LA VILLE DE FOUGÈRES**

**PASSE EN ZONE 30**

**Fougères**